

16.05.2017

ABANDON DES NÉONICOTINOÏDES

Vu la menace importante que constituent les insecticides néonicotinoïdes pour la santé des insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons.

Vu la menace importante qu'ils font également planer sur l'environnement et l'être humain, dont environ 70% de l'alimentation dépend des insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons.

<http://www.greenpeace.org/belgium/fr/G-Mag/Gmag-14/Sale-temps-pour-les-abeilles/>

Vu le moratoire fixé par le Conseil fédéral suspendant l'usage de trois insecticides de la classe chimique des néonicotinoïdes particulièrement nocifs : l'imidaclopride, la clothianidine, et la thiaméthoxame.

Vu la motion M/300 « Implantation des abeilles sauvages sur la commune d'Onex »

Vu la motion M/303 dite « des framboisiers »

Vu la pratique de la gestion différenciée par les espaces verts de la commune d'Onex.

Vu les articles 33 et suivants du Règlement du Conseil municipal,

Sur proposition des Verts et du PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'interdire l'utilisation, l'achat, et le stockage des trois insecticides de la classe chimique des néonicotinoïdes par les services communaux.
2. De se positionner et communiquer à la population ainsi qu'à toute instance tierce pouvant être intéressée les raisons de l'abandon des néonicotinoïdes par les services communaux.

* * *

Exposé des motifs

Les néonicotinoïdes sont une classe d'insecticides neurotoxiques agissant sur le système nerveux central des insectes, comme les abeilles et les autres pollinisateurs. Ils agissent à des doses très faibles contractées de manière répétitive sur le système nerveux central des insectes et des abeilles en particulier. Les abeilles ne meurent pas sur le champ mais la répétition d'exposition aux néonicotinoïdes va altérer leur sens de l'orientation, leur faculté d'apprentissage et la fécondité des reines. La faible biodégradabilité du produit, son effet toxique persistant et sa diffusion dans la nature posent d'importants problèmes qui se manifestent jusqu'à vingt ans après leur utilisation.

L'effet extrêmement néfaste des néonicotinoïdes sur les abeilles a été prouvé à maintes reprises : des chercheurs de l'Institut de la santé de l'abeille de l'Université de Berne, d'AgroSCOPE et du Département de biologie de l'université d'Acadie (Canada) ont démontré que les néonicotinoïdes nuisent directement à la santé des reines d'abeilles domestiques. Les reines sont non seulement responsables de la cohésion de la colonie mais aussi de la ponte des œufs. Leur fragilisation porte donc atteinte à l'ensemble de la colonie.

Faut-il le rappeler, les abeilles ne sont pas seulement des insectes fabriquant du miel, de la cire et de la gelée royale, ce sont aussi elles qui butinent les fleurs de la plupart de nos futurs aliments. La disparition des abeilles signifie la disparition des fruits et légumes que nous mangeons quotidiennement, puisque 70% de notre nourriture dépend d'elles et des autres insectes pollinisateurs. Seules des abeilles saines peuvent assurer le rôle de pollinisation essentiel à notre approvisionnement alimentaire. L'être humain est donc directement menacé par l'affaiblissement des colonies que provoquent les néonicotinoïdes.

Ces produits toxiques impactent, par ailleurs, fortement l'environnement par leur caractéristique de solubilité dans l'eau et les néonicotinoïdes se retrouvent par lessivage des sols également dans nos eaux de surface et nos nappes phréatiques, provoquant le dépassement des seuils tolérés. Les résidus toxiques atteignent de nombreuses denrées alimentaires et menacent donc aussi directement la santé de l'être humain.

Les apiculteurs sont unanimes à dénoncer la nocivité de ces pesticides, qui sont une cause majeure de l'effondrement de colonies d'abeilles. Par ailleurs et d'après le rapport "*Vision Agriculture*", l'utilisation de pesticides pourrait être largement réduite : « En tirant parti des possibilités facilement et économiquement réalisables, tout en garantissant un niveau de production durable, l'utilisation de pesticides pourrait être réduite à court terme d'au moins 40-50% dans l'agriculture Suisse (par rapport à l'intensité de traitement, c'est-à-dire la surface traitée par an avec des pesticides de la même catégorie de toxicité) ». <http://www.visionagriculture.ch/index.html> - Rapport réalisé par de nombreux experts et publié en mai 2016.

En 2013, suite à une publication de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui mettait en évidence la toxicité de ces insecticides sur les abeilles et bourdons, l'Union européenne et, ensuite, la Suisse ont décrété un moratoire sur l'utilisation de trois substances actives de la classe chimique des néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine, thiametoxame).

Dans sa réponse à une interpellation récente, le Conseil fédéral a confirmé que « ces applications restent suspendues tant que l'entreprise n'aura pas fourni de nouvelles données prouvant l'innocuité de ces utilisations ».

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20163318>

Pour le groupe PLR
Félix Laemmel

Pour le groupe Vert
Sylvain Haldi

Onex, le 27 avril 2017
SH/ct